Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151008-2015_A181-DE
Date de télétransmission : 14/10/2015
Date de réception préfecture : 14/10/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A181

OBJET : Institution - Décision du Conseil de Communauté de la CPA d'intervenir en faveur des sinistrés des inondations du 3 octobre 2015 dans les communes des Alpes-Maritimes

Le 8 octobre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille - ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger - MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian - ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia - YDE Marcel - ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis - BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima - POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - CIOT Jean-David - GACHON Loïc - LAFON Henri - MALLIE Richard - PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services
Secrétariat Général

01_00

CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Décision du Conseil de Communauté de la CPA d'intervenir en faveur des sinistrés des inondations du 3 octobre 2015 dans les communes des Alpes-Maritimes
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le département des Alpes-Maritimes a fortement été touché par des inondations meurtrières la nuit du 3 octobre 2015 et plusieurs communes ont particulièrement subit des pertes humaines et des dégâts matériels.

Afin de participer à l'élan et à l'effort de solidarité en faveur des habitants sinistrés, la Communauté du Pays d'Aix souhaite participer et attribuer une subvention exceptionnelle dans l'urgence.

Exposé des motifs :

Les intempéries particulièrement violentes qui ont touché plusieurs communes des Alpes-Maritimes la nuit du 3 octobre 2015 ont entraîné plusieurs décès, des disparitions et des sinistres matériels importants.

La Communauté du Pays d'Aix est solidaire et souhaite comme dans un passé récent participer financièrement à destination des victimes et de la nécessaire urgence dans la reconstruction.

En 2010 et 2011, la Communauté du Pays d'Aix a successivement apporté son soutien aux sinistrés de l'île d'Aix suite à la tempête Xynthia, aux survivants du séisme d'Haïti ou ceux du Japon, ou encore aux communes du département du Var, telles que Draguignan, touchées par des phénomènes climatiques exceptionnels.

Le prochain Bureau de Communauté sera saisi des modalités de versement de cette aide exceptionnelle à hauteur de ce que la Communauté du Pays d'Aix a coutume de verser en pareille circonstance.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU les événements climatiques survenus dans les communes des Alpes-Maritimes la nuit du 3 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une aide exceptionnelle aux sinistrés des inondations des Alpes Maritimes du 3 octobre 2015 ;

- **AUTORISER** le Bureau de Communauté à décider du montant et des modalités de versement de l'aide exceptionnelle, lors de sa prochaine réunion du 29 octobre 2015, dans la limite de la délégation que le Conseil de Communauté lui a consenti ;

- **DIRE** que ces dépenses seront prélevées sur la ligne 022 du Budget 2015 (dépenses imprévues de fonctionnement) qui dispose des crédits nécessaires.

2015_A181

OBJET : Institution - Décision du Conseil de Communauté de la CPA d'intervenir en faveur des sinistrés des inondations du 3 octobre 2015 dans les communes des Alpes-Maritimes

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION du PAYS D'AIX EN PROVENCE N° 40

13 OCT. 2015